



AGRICULTURE & COLLECTIVITÉS :

Un avenir commun pour nos territoires

idf.chambres-agriculture.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'AGRICULTURE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES

Le monde agricole fait face à de profonds bouleversements : pression économique, concurrence accrue, perte d'attractivité, contraintes réglementaires et déprise territoriale. Ce constat appelle à une mobilisation collective des acteurs publics, dont les collectivités et les Chambres d'agriculture.

Ensemble, nous avons un rôle à jouer pour valoriser les atouts de l'agriculture, soutenir ses dynamiques positives et renforcer son attractivité.

L'AGRICULTURE, PRODUCTRICE DE MATIÈRES PREMIÈRES

ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES :

- Une contribution directe à la souveraineté alimentaire
- Un approvisionnement structurant différents circuits de distribution, y compris ceux relevant de l'aide alimentaire
- Une production de biomasse et d'énergie participant aux objectifs de transition énergétique
- Une contribution significative aux exportations françaises

L'AGRICULTURE, CONTRIBUTRICE DE LA VIE DES TERRITOIRES :

- Une présence humaine, ancrée dans tous les territoires
- Des services proposés à toute la population, comme le déneigement
- Une contribution à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi
- L'éducation au vivant et à l'alimentation

L'AGRICULTURE, GÉNÉRATRICE DE VALEURS :

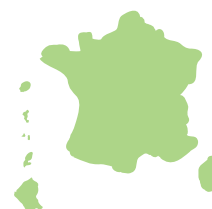
- Des emplois directs et induits, ancrés dans les territoires
- Des filières territorialisées créatrices de valeur ajoutée
- Une contribution à l'activité touristique des territoires
- Une valorisation des traditions, des métiers et des savoir-faire locaux

L'AGRICULTURE, AU CŒUR D'EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES POSITIVES :

- L'occupation de l'espace et l'aménagement des paysages
- La gestion de la biodiversité
- La prévention des risques naturels, notamment incendies et inondations ainsi que l'atténuation des effets liés à la déprise rurale
- La limitation de l'artificialisation des sols dans certains territoires

CHIFFRES CLÉS DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE*

Une dynamique à préserver



86 %

des exploitations agricoles franciliennes orientées en céréaliculture, une diversification à accompagner



1 milliard

de chiffre d'affaires par an



48 %

du territoire est consacré à l'agriculture



4 425

exploitations agricoles



14 %

d'entre elles en agriculture biologique



+60 %

des communes comptent au moins 1 exploitation agricole



9 400

employés dans le secteur agricole, sylvicole ou halieutique soit 2% de la population active



25 %

d'exploitations agricoles diversifiées



14 %

de la production nationale de farine est francilienne

*sources diverses de 2019 à 2025

AGRICULTURE ET COLLECTIVITÉS : DES ENJEUX MAJEURS À RELEVÉ ENSEMBLE

De nombreuses préoccupations communes liées aux enjeux agricoles attendent les collectivités et les Chambres d'agriculture ces prochaines années : renouvellement de génération, préservation des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, alimentation de proximité et de qualité...

Ce n'est que par une collaboration étroite que nous pourrions agir sur les leviers concrets identifiés pour y répondre.



Inclure des agriculteurs dans les corps électoraux permet de mieux représenter les réalités et enjeux du secteur agricole.

Les Chambres d'agriculture peuvent vous accompagner, vous aider et vous conseiller en activant les leviers suivants.



RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

Coordonner les projets d'installation et de transmission (diagnostic installation ou cédants, appel à candidature, mise en relation...)

Soutenir l'installation par des aides financières ciblées

Aménager les territoires pour accueillir les futurs agriculteurs et leurs familles (services, logement, mobilité...)

Promouvoir et valoriser les métiers agricoles pour attirer et engager les jeunes générations



FAIRE FACE À LA PRESSION FONCIÈRE

Maintenir les trajectoires de Zéro Artificialisation Nette pour protéger les terres agricoles

Reconquérir les friches (y compris industrielles) et les terres inexploitées, en y réintroduisant des usages agricoles ou forestiers

Anticiper la protection du foncier dans les différents documents d'urbanisme, en définissant des zonages pertinents et cohérents

Réhabiliter les espaces bâtis pour limiter la construction et la consommation de foncier agricole



ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Promouvoir une alimentation durable et de qualité dans les cantines municipales

Soutenir la commande publique pour y intégrer des critères géographiques

Inciter à l'achat de produits français, locaux et de terroirs dans tous les circuits d'approvisionnement

Afficher l'origine des produits dans l'ensemble des lieux de distribution et de consommation

Faciliter la production locale et ses débouchés



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Soutenir les transitions agricoles vers des systèmes durables, résilients et sobres en ressources

Déployer des stratégies territorialisées de gestion de l'eau, adaptées aux besoins des filières et aux réalités locales

Développer les énergies renouvelables en conciliant souveraineté énergétique et maintien du potentiel agricole



RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS DES TERRITOIRES

Instaurer des espaces de dialogue entre citoyens, acteurs ruraux et agriculteurs pour renforcer l'acceptabilité des projets agricoles

Soutenir les projets collectifs agricoles (transformation, stockage, distribution, matériel...) en mobilisant les fonds issus de la compensation collective agricole

Favoriser l'engagement des agriculteurs dans la vie démocratique locale

Anticiper et planifier les projets d'aménagement pour garantir l'accès aux terres et la continuité de l'activité agricole

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ILE-DE-FRANCE : VOTRE PARTENAIRE DE PROXIMITÉ, EXPERT ET ENGAGÉ PRÈS DE VOUS

Créées par la loi en 1924, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics, pilotés par des élus professionnels, ancrés dans tous les départements, régions et territoires d'Outre-mer.
Elles mettent à disposition des collectivités leur **triple expertise**.



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES



LA REPRÉSENTATION DU MONDE AGRICOLE PARMI LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

POURQUOI DEVENIR ÉLU ?

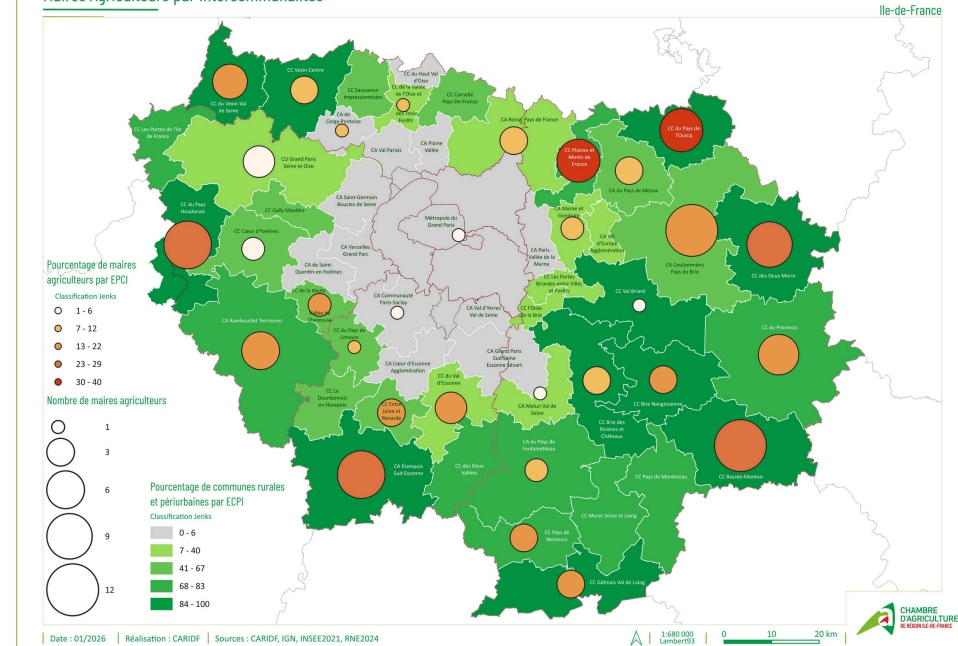
En Île-de-France, 134 maires sont agriculteurs ou retraités issus du monde agricole en 2025 - soit 10,5 % des maires.

Si ce chiffre est largement supérieur à la proportion des professions agricoles et agroalimentaires dans la population active francilienne (2 %), il ne reflète pas l'importance que représente l'agriculture sur le territoire - soit près de la moitié de la surface de l'Île-de-France.

Pourcentage des maires issus de l'agriculture dans les communes rurales en fonction du temps

1950	1971	2023
50 %	45.4 %	17.5 % (total), 11.6 % (actifs)

Maires Agriculteurs par Intercommunalités



DES DOMAINES DE COMPÉTENCES QUI INFLUENT SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE



Janvier 2026 - ©Photos : Fotolia / Getty images

COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les compétences des collectivités locales demeurent vitales pour la vie agricole car elles s'inscrivent dans plusieurs domaines d'intérêt.

Thématique	Commune		Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Communauté de Commune / Communauté d'Agglomération	
	Compétences	Caractère	Compétences	Caractère
Urbanisme & aménagement	PLU / autorisations d'urbanisme / aménagement communal	Obligatoire (si non transféré à l'EPCI)	Aménagement de l'espace intercommunautaire (SCoT, plans intercommunaux, etc.)	Obligatoire
			Élaboration de PLUi (en cas de transfert par la commune)	Optionnel, devient exclusif si transféré par la commune
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques)	Possibilité d'intervenir	Facultatif	GEMAPI	Obligatoire
Développement économique	Actions locales économiques (non structurantes)	Facultatif	Création / Gestion des zones d'activité, promotion économique	Obligatoire
Transport & mobilité	Gestion stationnement, circulation	Obligatoire	Transport urbain / mobilité	Optionnel (CC) Obligatoire (CA)

Le Pôle Collectivités et la Chambre d'agriculture de région Île-de-France accompagnent les collectivités territoriales dans leurs projets de développement de territoire et leur compréhension des enjeux agricoles. **Disposer d'un relais au sein des collectivités locales est essentiel** pour renforcer le lien avec le monde agricole.

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
19 rue d'Anjou - 75008 Paris
Contact : service-collectivites@idf.chambagri.fr
idf.chambres-agriculture.fr

